

# DICRIM

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**COMMUNE DE  
LA CHAULME**

*Informier pour mieux prévenir*



**A CONSERVER sans limite de durée**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité sur notre commune, nous devons être vigilants et nous mobiliser afin d'éviter ces risques majeurs, et je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Alain FAURE

### **Ou'est-ce qu'un risque majeur ?**

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

**Pour en savoir plus :**

**Mairie : 04.73.95.41.98**

**la-chaulme.mairie@wanadoo.fr**

# RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ** : ce que vous devez faire en cas d'inondation

**Avant/ Pendant :**

**1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage**

**2-Écoutez la radio**

**3- Suivez les consignes**

**4- Coupez l'électricité et le gaz**

**5- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger**

**6- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours**

**Après l'inondation :**

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.**

**Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.**

**Chauffez dès que possible**



## RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol**

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain**

**1- pendant l'événement :**

- Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments.
- Ne faites pas demi tour.
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.

**2- Après l'évènement :**

- évaluez les dégâts
  - informer les autorités
- En cas d'effondrement de sol :**

**A l'intérieur : dès les premiers signes évacuez les bâtiments, n'y retournez pas**

**A l'extérieur : éloignez vous de la zone dangereuse.**

**Pour information le dernier arrêté de catastrophe naturelle concernant les glissements de terrain et coulées de boue date de 1999.**



## RISQUE DE FEUX DE FORET

Le risque de feux de forêt est en augmentation depuis plusieurs années pour les raisons suivantes :

- Augmentation des surfaces boisées du fait de la déprise agricole ou forestière,
- Absence ou mauvais entretien du fait du nombre important de propriétaires,
- Difficulté d'accès pour les engins des sapeurs-pompiers,

### Conseils de comportement

#### AVANT

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...),
- débroussailler autour de la maison,

#### PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- . Informer les pompiers (Tél 18),
- . Rechercher un abri en fuyant dos au feu,
- . Respirer à travers un linge humide,
- . En voiture ne pas sortir.

Dans un bâtiment :

- . Ouvrir le portail du terrain,
- . Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur),
- . Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- . Occluter les aérations avec des linge humides,

## **RISQUE NUCLEAIRE**

L'accident nucléaire est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les effets principaux sont :

- l'irradiation qui concerne les personnes en contact direct avec la centrale, notamment le personnel.
- la contamination lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

### **Pendant**

- **Tenez-vous informé en écoutant la radio ou en suivant les dernières nouvelles. [www.adiofrance.fr](http://www.adiofrance.fr)**
- **Si vous devez évacuer, fermez le gaz et l'électricité.**
- **Suivez absolument les consignes des autorités.**
- **Absorbez les pastilles d'iode seulement sur ordre des autorités**
- **Si vous devez vous calfeutrer, fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations avec une réserve d'eau et la radio sans fumer.**
- **Ne téléphonez pas pour libérer les lignes pour les secours.**
- **Ne consommez ni fruits, ni légumes ni eau du robinet sans l'aval des autorités.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants dans tous les établissements scolaires.**

**AUCUNE CENTRALE N'EST PRÉSENTE DANS LE SECTEUR PROCHE**



## RISQUE SISMIQUE

**Bien que située dans une zone de faible sismicité, la commune doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif. Attention : en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.**

**Un séisme c'est :**

Une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles. Des vibrations du sol sont transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

**PENDANT :**

**Si on se trouve à l'intérieur de locaux :**

- s'éloigner des fenêtres
- se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse

**Si on se trouve à l'extérieur de locaux :**

- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...); à défaut, s'abriter sous un porche
- Si on est en voiture s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

**APRES :**

- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; en cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- Ne pas fumer, ni allumer de flammes
- Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
- Évacuer les bâtiments
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.

**Nous sommes en zone 2 de sismicité c'est-à-dire en zone de risque faible.**

## AUTRES RISQUES



### Les risques climatiques

Les phénomènes climatiques dangereux qui font l'objet d'une vigilance permanente par Météo-France.

La vigilance se traduit par une carte nationale, établie et diffusée 2 fois par jour (6h00 et 16h00) par Météo-France aux autorités gouvernementales, territoriales et à la presse.

Cette carte de vigilance peut-être consultée librement sur le site Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

La vigilance comprend quatre niveaux associés à des couleurs.

#### Vert pas de risque

**Jaune** Phénomènes habituels dans le département (orages d'été, grêle, coup de vent, neige verglas) mais occasionnellement dangereux.

La vigilance jaune concerne des phénomènes dangereux pour des activités professionnelles ou de loisirs mais ne donne pas lieu à l'alerte.

**Orange** Phénomènes météorologiques dangereux pour la région qui nécessitent une préalerte des services de l'Etat et éventuellement des maires et de la population, des médias et la diffusion de conseils de comportement.

**Rouge** Phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle et qui nécessitent une alerte des services de l'Etat, des Maires, des Médias, de la population ainsi que la diffusion de conseils de comportement.

Lorsque le niveau **orange** ou **rouge** est déclenché un **bulletin de suivi départemental** est élaboré par Météo-France sur son site. Pour le consulter, il faut aller sur le site de Météo France et cliquer sur le département.

## **LES CONSEILS DE COMPORTEMENT :**

<b>VENT VIOLENT</b>	
Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.	<b>Dans la mesure du possible,</b> restez chez vous.
Ne vous promenez pas en forêt (et sur le littoral).	Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.	Prenez contact avec vos voisins et organisez vous.
N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.	<b>En cas d'obligation de déplacement,</b> Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.	Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux.
	Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
	Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

## ORAGES

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

### **Dans la mesure du possible :**

Evitez les déplacements. Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.

### **En cas d'obligation de déplacement**

Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

### **Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :**

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines.

En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.



## NEIGE / VERGLAS

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.	Dans la mesure du possible restez chez vous.
Privilégiez les transports en commun.	N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.
Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).	Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
Préparez votre déplacement et votre itinéraire.	En cas d'obligation de déplacement
Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.	Renseignez vous auprès du CRICR.
Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.	Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.	Munissez vous d'équipements spéciaux.
Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.	Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
	Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
	Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
	Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
	Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
	Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



## CANICULE

<p>En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin.</p>	<p>Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).</p>
<p>Si vous avez besoin d'aide,appelez la mairie.</p>	<p>Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers</p>
<p>Si vous avez dans votre entourage des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.</p>	<p>Limitez vos activités physiques.</p>
<p>Accompagnez-les dans un endroit frais.</p>	<p>Pour en savoir plus, consultez le site <a href="http://www.sante.gouv.fr/">http://www.sante.gouv.fr/</a></p>
<p>Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.</p>	<p>Recenser et visiter les personnes sensibles</p>
<p>Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.</p>	
<p>Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.</p>	
<p>Continuez à manger normalement.</p>	

## GRAND FROID

<p>Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit. Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.</p> <p>Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains; ne gardez pas de vêtements humides.</p> <p>De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.</p> <p>Evitez les efforts brusques.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le «115».</p>	<p>Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.</p> <p>Pour tous demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée. De retour à l'intérieur assurez vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.</p> <p>Assurez une bonne qualité de l'air dans les habitations: ventilation, même brève, au moins une fois par jour, vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées.</p> <p>Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <p>Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le «115».</p>
--	---



### Numéros utiles :

**Pompiers : 18**

**SAMU : 15**

**Gendarmerie : 17**

**Mairie : 04.73.95.41.98**

**la-chaulme.mairie@wanadoo.fr**

# LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 1- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.
- 2- Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Élèves (P.P.M.S.É.). N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.
- 3- Encombrer les lignes téléphoniques. Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours.
- 4- Éviter toute flamme, étincelle ou cigarette.



## CE QU'IL FAUT FAIRE

- 1- Respecter le signal d'alerte.
- 2- Disposer d'un poste de radio à piles. Écouter la radio et respecter les consignes.
- 3- Rejoignez le bâtiment le plus proche et fermez les ouvertures.

Le Code national d'alerte : C'est un signal émis par une sirène :



### ***- Le signal d'alerte***

Voici ce que l'on entend : un son montant et descendant émis trois fois durant une minute : Il signifie «Confinez-vous et écoutez la radio ».

### ***- Le signal de fin d'alerte :***

Voici ce que l'on entend : un son continu de 30 secondes. Il signifie « vous pouvez maintenant sortir ».